



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 19 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le dix-neuf mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - BLANC - CURETTI - FABRIES - TACCONE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - HEBRARD - RABOU - SEGUR - MM BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - COMBET - DUVAL - GALZIN - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - MAZARS - SARRAN - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VERNHES.

PROCURATIONS : M. Laurent GROS, absent, a donné procuration à M. Yannick BLANC

N° 2014/70

Objet : Budget Principal et Budget Annexe Crèches 2014 - ouverture de crédits

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2014, et afin de pouvoir régulariser des investissements, il est nécessaire d'approuver une ouverture de crédits pour le Budget Principal et pour le Budget Annexe Crèches 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve une ouverture de crédits de 1 € TTC au compte 2113 et de 700 € TTC au compte 2051 du Budget Principal 2014,
- approuve une ouverture de crédits de 2.900 € TTC au compte 2051 du Budget Annexe Crèches 2014,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 21 mars 2014.

Le Président,
Raymond GARDELLE